

Les points saillants de la nouvelle version 2015 de la norme ISO 9001

La nouvelle version 2015 de la norme ISO 9001 sera bien une révision de fond. Elle va porter sur les concepts et l'économie, au même titre qu'en 2000.

Parmi les nouveautés il faut retenir la confirmation de l'intégration de **l'approche risque**. Il reste donc à prendre en compte le contenu du prochain Draft de la norme ISO 9001 pour en savoir plus et se faire une idée claire des changements apportés.

En attendant, pour ceux qui n'auraient pas encore pris en compte les **risques liés à la conformité du produit et la satisfaction des clients** (et autres **parties intéressées**), cette fois c'est sûr, il faudra s'y mettre.

Certaines **exigences « classiques » semblent disparaître**, même si, en cherchant un peu, celles-ci se retrouvent sous des **appellations différentes** et surtout des **contenus renouvelés**, comme par exemple :

- **la maîtrise des documents et des enregistrements ;**
- **la conception et le développement ;**
- **les achats**

Voici, une dizaine de **points saillants** à retenir :

1. Le domaine d'application (**article 1** non normatif).
2. L'**article 4** introduit la notion de « Contexte de l'organisme ».
3. Le concept de besoins et attentes des parties intéressées, ce qui est cohérent avec l'ISO 26000.
4. Des précisions quant au champ du système de management de la qualité (§ 4.3)..
5. le paragraphe relatif au système de management de la qualité (§4.4)
6. L'approche processus fait l'objet d'un paragraphe (§4.4.2).
7. L'exigence relative au Manuel Qualité disparaît, de même que les exigences relatives à la maîtrise des documents et des enregistrements.
8. L'**article 5** « Leadership » met exclusivement l'accent sur les exigences en matière de management du système Qualité.
9. Par rapport aux premiers documents diffusés par le TC 176, les § 5.1 et 5.2 ont été refondus en un seul paragraphe
10. Un paragraphe est dévolu au **Leadership** et à l'engagement à l'égard des besoins et attentes du client (§5.1.2)

Nous détaillerons à l'occasion des prochains bulletins mensuels « 123QSE » chacun des points saillants évoqués ci-dessus.

À suivre dans le prochain bulletin « 123QSE » du mois de novembre 2013